

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 7 novembre 2023

DÉLIBÉRATION N°2023_049

OBJET : DÉLIBÉRATION GÉNÉRALE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA MORUE 2024

L'an deux mil vingt trois et le 07 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **31 octobre 2023**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

M. Olivier GOUDICHAUD donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, Mme Isabelle TARIS donne procuration à Mme Christelle BAUDRAIS, M. Benoît D'ANCONA donne procuration à Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Alexandre DIAS donne procuration à Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.

Secrétaire de la séance : M. Marc CHAUVET

Madame Nadia BENJELLOUN-MACALLI expose :

La Ville de Bègles organise la 28^{ème} édition de la Fête de la Morue les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2024. La thématique retenue est l'Irlande.

L'évènement aura lieu en cœur de ville avec un format en multisites : parc de la Maison Municipale de la Musique, parc de la Mairie, Place du Bicentenaire, parc des sécheries (arrière de l'ancienne maison de la culture) ainsi que la Bibliothèque et les axes de la rue Calixte Camelle et de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Afin d'assurer la bonne préparation et le bon déroulé de l'évènement il convient de prendre plusieurs décisions.

1. Concours affiche

Comme chaque année, la Ville propose un concours ouvert à tous pour la création de l'affiche. Véritable marqueur de l'identité de la Fête ce visuel sera déployé dans tous les supports de communication nécessaire à la promotion de l'évènement. En cela le lauréat pourra être sollicité également afin de décliner l'affiche et de l'adapter pour les besoins de cette campagne. Nous renouvelons pour la deuxième année la mise en place d'un vote par les habitants.

Un prix de 1 500 € sera décerné au lauréat de ce concours.

2. Participation des associations béglaises

Acteurs majeurs de la vie béglaise et de la Fête la participation des associations est un enjeu primordial de cet évènement. 27 stands seront disponibles pour cette édition soit quatre de plus qu'en 2023. Nous proposons, comme lors de l'édition 2023, que la sélection des associations se fasse après acte de candidature de leur part.

Les critères retenus sont :

- Leur implantation géographique : siège social et activité principale à Bègles
- Leurs actions à destination des béglaises et béglais (avec une activité régulière tout au long de l'année)
- Leurs échanges réguliers avec les équipes municipales à minima maintenir à jour leur dossier auprès du service vie associative et participation citoyenne (PV d'AG, liste du bureau, ...)
- Leur projet de stand : démarche écoresponsable, proposition de restauration à base de morue et/ou végétarienne...

La Ville continuera :

- D'encourager la mutualisation des stands entre associations
- De maintenir la gratuité des stands pour les associations retenues
- De les engager sur un cahier des charges technique et à la démarche écoresponsable
- De reconduire la procédure de mise à disposition de matériel avec chèque de caution et principe de refacturation
- De reconduire l'opération « habit de fête » (marinière) à prix coûtant pour leurs bénévoles mobilisés sur l'évènement

3. Les restaurateurs béglais

Le retour de l'événement en cœur de ville est l'occasion d'accentuer le partenariat entre les restaurateurs et la Ville de Bègles.

Pour cela nous proposons

- De valoriser leurs menus de fête et programmation
- De coconstruire certains éléments de communication
- Au regard de la situation économique actuelle, nous préconisons de maintenir la gratuité de leur participation (60 € les années précédentes avant COVID)
- De maintenir l'opération « habit de fête » (marinière) à prix coûtant pour leur personnel

4. Les produits dérivés

Nous proposons que la marinière aux couleurs de la Fête de la Morue (non millésimée) soit proposée à nouveau en 2024 complétée d'une marinière aux couleurs de l'Irlande. La Ville pourra également proposer sur le même système que les habits de fête des produits dérivés tels que des gourdes, des casquettes, des affiches...

La Ville via son service vie culturelle passera les commandes et revendra les marinières à prix coûtant aux restaurateurs et aux associations participantes. Les associations APSB et Collectif des quartiers, dans le cadre de la tenue des chalets d'accueil se chargeront de la vente au public des produits dérivés et garderont le bénéfice issu de ces ventes.

5. Campagne de partenariat

Comme à chaque édition il convient de solliciter financièrement les acteurs économiques béglais. Pour ce faire la Ville délèguera cette mission à un prestataire extérieur.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté d'organiser le concours pour l'affiche de la 28^{ème} édition

CONSIDÉRANT la participation des associations à la Fête

CONSIDÉRANT la participation des restaurateurs

CONSIDÉRANT la volonté de proposer des produits dérivés

CONSIDÉRANT la nécessité de mener une campagne de partenariat

DÉCIDE

Article 1 : De lancer le concours pour la réalisation de l'affiche de la 28^{ème} édition.

Article 2 : D'octroyer le prix de 1 500 € pour le lauréat de ce concours.

Article 3 : De valider l'acte de candidature pour les associations souhaitant tenir un stand de buvette et restauration pendant l'événement.

Article 4 : De retenir les critères de sélection exposés préalablement et d'encourager la mutualisation des stands entre associations.

Article 5 : De proposer la participation gratuite pour les associations tenant un stand et les restaurateurs participant à la Fête.

Article 6 : De valider les grands principes du cahier des charges remis aux associations et la procédure de chèque de caution et de refacturation en cas de perte ou détérioration du matériel mis à disposition.

Article 7 : De reconduire l'opération « habit de fête » (marinière non millésimée et marinière aux couleurs de l'Irlande) et de le proposer à prix coûtant aux restaurateurs et aux associations participant à l'événement. Et d'autoriser leur vente ainsi que celle de produits dérivés au grand public à prix préférentiel par deux associations béglaises.

Article 8 : D'autoriser la campagne de partenariat.

Article 9 : D'inscrire sur le budget principal 2024 de la Ville les recettes de l'opération "produits dérivés" sur le chapitre 70, article 7088 et sur le chapitre 74, article 74888 les recettes de la campagne de partenariat.

Article 10 : D'inscrire la dépense du prix du Lauréat de l'affiche sur le chapitre 011, article 6232 du budget principal 2024 de la Ville.

Article 11 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

| VOTANTS : 35 | | VOIX |
|--------------|----|------|
| Pour | 35 | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 7 novembre 2023

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Marc CHAUVET

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH